# Temps alternatif municipal pour les élèves de La Baule

Depuis le 14 mai et pour accompagner le retour à l'école dans un contexte sanitaire exceptionnel et inédit, la ville de La Baule-Escoublac a mis en place un dispositif d'accueil des enfants en alternance avec les jours d'école.

*Publié le 28 mai 2020*

A partir du 2 juin, afin de prendre en compte l'augmentation des effectifs scolaires, **le temps alternatif municipal**, organisé dans le respect des règles sanitaires, est adapté avec un mode de fonctionnement élargi et un accueil au sein de chaque école :

- **Un accueil en maternelle sur la base d'une capacité de 10 élèves** (les enfants seront accueillis dans les locaux périscolaires)
- **Un accueil en élémentaire sur la base d'une capacité de 15 élèves**

**Les élèves doivent obligatoirement être inscrits préalablement auprès de la Ville de La Baule-Escoublac** : l'inscription implique la présence de l'enfant, il ne s'agit pas d'une inscription de précaution ou de confort, mais d'un dispositif d'accompagnement pour les familles qui reprennent le travail.

Compte tenu de la capacité d'accueil limitée, les places des enfants non présents pourront être redistribuées à d'autres familles qui en ont besoin.

Les règles de fonctionnement de cet accueil alternatif ont été définies par l'élue en charge de la vie scolaire et précisées dans un premier courrier d'information aux familles la semaine du 11 mai :

1. Destiné aux familles des professions dites prioritaires sans possibilité de télétravail des 2 conjoints
2. Destiné aux familles dont les 2 conjoints ne peuvent pas télétravailler
3. Limite du nombre de places afin de respecter les règles sanitaires et de configuration des locaux, de façon à respecter l'organisation scolaire mise en place par les enseignants

Merci d'envoyer un courriel à l'adresse suivante pour s'inscrire : Inscriptionscolaire@mairie-labaule.fr

Les enfants accueillis doivent avoir une **tenue adaptée à la pratique du sport en extérieur**, un chapeau, une bouteille d'eau.

Les repas sont obligatoirement pris sous la forme d'un pique-nique en remplacement du repas cantine. Les familles sont donc invitées à s'inscrire au service de restauration scolaire auprès d'ELIOR s'ils ne sont pas déjà abonnés (les pique-niques individuels ne sont pas autorisés). Il est possible de venir chercher son enfant à l'heure de la pause méridienne.

**Dans l'attente des annonces gouvernementales et pour accompagner un dé-confinement progressif**

**plus large, une augmentation de cette capacité serait alors possible avec 2 groupes de 15 enfants par école élémentaire à compter du 8 juin.**

**Durant la semaine du 2 juin et la semaine du 8 juin** les animateurs proposeront aux enfants des activités (sports, jeux, loisirs) en extérieur (en fonction de la météo), des temps calmes et une aide au travail scolaire pour les élémentaires.

Des informations plus précises seront diffusées aux parents concernés la semaine prochaine au sujet des activités proposées qui **seront réalisées conformément au cahier des charges sanitaires élaborés par les fédérations sportives.**

**La MJC a ré-ouvert son accueil de loisirs le mercredi depuis le 13 mai dernier.** Cet accueil constitue une mesure d'accompagnement complémentaire au retour à l'école et reste à ce stade une mesure dérogatoire et d'exception au regard de l'arrêté  général de fermeture des équipements municipaux.

Il donne lieu à une inscription obligatoire préalable auprès du secrétariat de la MJC compte tenu de la capacité d'accueil limitée à 40 enfants, ceci afin de respecter les règles sanitaires et de distanciation sociale.

**VILLE DE LA BAULE**
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

02 51 75 75 75